

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-284

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESCIANA à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2023-284

Programme aide et soutien aux Très petites entreprises (TPE) en difficulté (Clinique des TPE)- Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de la Clinique des Très petites entreprises (TPE) portée par la Caisse sociale de développement local.

La Caisse sociale de développement local (CSDL), acteur de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi, favorise sur le territoire de Bordeaux Métropole la création d'activités pour des personnes sans emploi n'ayant pas ou peu accès au crédit bancaire pour financer leur projet de création, reprise ou développement d'entreprise.

Elle décaisse annuellement autour de 800 000 € et accompagne plus de 200 entreprises en création. Dans le cadre du dispositif Entreprendre avec la région Nouvelle-Aquitaine depuis son démarrage en 2018, la Caisse sociale reste aujourd'hui plus que jamais engagée dans l'accompagnement de très petites entreprises. Dans ce cadre, la CSDL a souhaité étendre son action par la naissance d'un nouveau service tourné vers les TPE en difficultés. Cette activité a été baptisée, « clinique des TPE ». La création de cette activité est basée sur un constat : il y a de fortes inégalités de traitements entre les Petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE) dans le traitement des difficultés qu'elles rencontrent. Ces inégalités proviennent du fait que les chefs de très petites entreprises manquent de temps, d'information et restent trop souvent seuls face aux difficultés pour un ensemble de raisons liées à la méconnaissance des dispositifs, à des réflexes de repli sur soi et de craintes vis-à-vis des procédures vécues comme un aveu d'échec. Pourtant plus de la moitié des liquidations pourraient être évitées si les difficultés pouvaient être identifiées et traitées en amont.

Objectifs de la Clinique des TPE :

- établir une relation de confiance avec les TPE dans le traitement des difficultés rencontrées
- diagnostiquer les problèmes, apporter un conseil éclairé, une aide au montage de dossiers, orienter vers les partenaires utiles,
- contribuer, si nécessaire, à renforcer leur structure financière via la mise en place de prêts de restructuration (sur les fonds propres CSDL).
- maintenir et pérenniser l'emploi sur le territoire

Bilan 2022 :

La Clinique des TPE a diagnostiqué et accompagné 103 entreprises en 2022, un chiffre en augmentation de 29% par rapport à 2021. Elle a contribué à la sauvegarde de 169

emplois. Les entreprises accompagnées ont été orientées vers la clinique des TPE par trois prescripteurs principaux, la Banque de France, les services de l'Etat et les chambres consulaires.

En 2022 les difficultés rencontrées par les entreprises ont été fortement concentrées sur la trésorerie, signe d'une fragilisation conjoncturelle grandissante. Le temps moyen de traitement d'un dossier s'élève à 3 jours, avec des entretiens et des visites sur site.

Les partenaires de la Clinique sont essentiellement la Banque de France (médiation du crédit), l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Si la plupart des problèmes peuvent être résolus par du conseil, des plans d'action ou des aménagements de la dette, un refinancement a été nécessaire pour 7 entreprises présentées au comité de crédit de la CSDL, 48 025€ ont été accordés et 31 525€ décaissés.

Deux personnes travaillent sur ce dispositif.

Perspectives 2023

Du 1er janvier au 30 avril 2023, la Clinique des TPE a accompagné 40 entreprises ce qui dénote une montée en charge, avec une perspective d'augmentation du fait du recouvrement des prêts garantis par l'Etat (PGE) et des cotisations URSSAF.

Budget prévisionnel 2023

Charges	€	Recettes	€
Achats	1 184	Vente de produits et services	0
Services extérieurs	11 057	Subventions	175 355
Autres services extérieurs	6 560	<i>Etat</i>	37 500
		<i>Région</i>	40 000
Impôts et taxes	545	<i>Bordeaux Métropole</i>	80 000
		<i>Ville de Bordeaux</i>	10 000
		<i>Autres : CMB</i>	7 855
Charges de personnel	153 966		
Autres charges de gest cour.	407	Pdts de gest. courante	0
Charges financières	13 805	Pdts financiers	9 083
Dotations aux amortiss	89 009	Reprise amort. et prov	87 192
Impôts sociétés	55	Autofinancement	4 958
Total	276 588	Total	276 588

En 2023, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine participant au comité de pilotage de la Clinique des TPE a exprimé son intérêt pour le dispositif et a été sollicité par la Caisse sociale de développement local pour un soutien financier.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si

tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L1611-4 et L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2016/408 du 8 juillet 2016 relative au plan d'actions développement de l'économie sociale et solidaire,
VU la demande formulée par l'organisme en date du 4 juillet 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de la Caisse sociale de développement local pour l'action « Clinique des TPE » est recevable au regard des actions de Bordeaux Métropole en matière de développement économique

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 80 000 € en faveur de la Caisse sociale de développement local pour le programme d'actions 2023 de la « Clinique des TPE »,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CHAUSSET, Madame CORNACCHIARI, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur MILLET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PUJOL, Madame ROUX-LABAT, Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT</p>
---	---